Contribution déposée de façon manuscrite sur le registre le 3 mars dans le cadre du dispositif itinérant

Contribution :

Il existe dans une agglomération la collecte et le retraitement des couches-culottes. Cela peut-être être pris en compte pour le nouveau centre de retraitement.

Réponse :

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution à laquelle nous souhaitons apporter une réponse ci-dessous.

En effet, une unité industrielle capable de recycler 10 000 tonnes de protections hygiéniques absorbantes par an a récemment ouvert ses portes à Trévise, dans le Nord de l'Italie.

Cette solution, permettant de produire de la cellulose, du plastique et du polymère super-absorbant, pourrait bientôt se voir déployée sur le plan international.

Il est cependant à noter que sa mise en œuvre nécessite des adaptations préalables, notamment un service de collecte séparée et des modifications règlementaires permettant de réintroduire ces matières premières recyclées sur le marché.

Aussi en regard de la réglementation en vigueur et compte-tenu de l'organisation de la collecte des déchets ménagers sur son territoire, le Syctom ne prévoit pas de traitement spécifique des couche-culottes dans le cadre du projet de reconstruction du centre à Romainville/Bobigny. Ces déchets, une fois séchés dans l'unité de séchage naturel, auront un pouvoir calorifique intéressant pour une valorisation énergétique dans les unités du Syctom d'Ivry-sur-Seine, St-Ouen ou Issy-les-Moulineaux